

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2009-09-070-MJ du 30 septembre 2009 modifiant la décision n° 2008-09-71 portant nomination du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale**

NOR : SASX0931004S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 30 septembre 2009,

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé n° 2008-09-71 portant nomination du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des membres renouvelés figurant à l'article 2 de la décision n° 2008-09-71 susvisée est modifiée comme suit :

Au lieu de : « M. le docteur Antoine Vial », lire : « M. Antoine Vial ».

#### Article 2

Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 30 septembre 2009.

Pour le collège :  
*Le président,*  
Pr L. DEGOS